ÉTATS-CIVILS

ÉTAT-CIVIL DE LILLE

[illegible] Dragées et [illegible] pour 1re COMMUNION, 5, rue du Priez, Lille

Publications de mariages. — Dupuit Albert, [illegible] à Maubeuge, et [illegible], rue Solférino, 12. — Le[illegible] Paul, journalier, rue de la Vignette, 11, [illegible] Lauraine, ménagère, même adresse. — [illegible] Charles, [illegible], cité [illegible]. — Hotal François, garçon de café, rue de la Monnaie, 45, et Boudringein Jeanne, ménagère, même adresse. — Charlet Louis, employé de commerce, à La Madeleine, et [illegible] Berthe, s. p., rue de la Clef, 19 bis. — Galle [illegible], rue des [illegible], et [illegible] Virginie, [illegible], même adresse. — [illegible], imprimeur, rue des Postes, et [illegible], cartonnière, rue du Sabot, 28. — Travail Léon, [illegible], avenue des Lilas, et Desoeker Germaine, s. p., rue du Faubourg-de-Roubaix, 182. — François Margh[illegible], chaudronnier, rue [illegible], et Jonckheer Adrienne, bobineuse, rue Saint-[illegible], 43. — [illegible], rue de l'Arbre-[illegible], et Demuller Florence, journalière, [illegible] — Colbert Victor, chauffeur, [illegible]

[illegible] — Chauvin Albert, [illegible] de Rijon prolongée, [illegible] Charles, ingénieur civil, rue Colbert, 45, et Deroo Alix, professeur de chant, rue Colbert, 123. — [illegible] Camille, s. p., rue Jeanne-d'Arc, 50. — Degreppe Jean, [illegible], à Tournai, et Bonnet Marie, s. p., rue des Postes, 161 bis. — [illegible] Emile, [illegible], rue Philadelphie, [illegible] — Burelle Marie, [illegible] — [illegible], même adresse.

[illegible] Georges, [illegible], même adresse. — [illegible], régiment d'artillerie, à Douai, et Van Caenegem [illegible], rue Philadelphie, 92. — [illegible], journalier, rue Colbert, [illegible], même adresse. — [illegible], [illegible], découpeuse, rue Saint-[illegible], 31. — [illegible] Alphonse, serrurier, place Madeleine-Caullier, 6, et Iaxx Alphonsine, ménagère, même place [illegible], rue de la Justice, 11, et Vanlerberghe Louise, ménagère, rue de la Justice, cour Beynave, 10. — Franquet Auguste, employé de commerce, rue du Bois, 154, et Deris[illegible] Clémence, [illegible], à La Madeleine, [illegible], à Lille, et Legrand Clémence, repasseuse, à Lambersart. — [illegible], distillerie, à Oignies, et Pauliat Marguerite, s. p., à [illegible], marchand de beurre, [illegible], à Ronchin. — Martinache Emile, employé, rue Ratisbonne, [illegible], [illegible] Pierre, géomètre-expert, à Lille, et [illegible], s. p., à Bondues. — Verbeke Elie, employé aux Tramways à Lille, et Berché Marie, femme de chambre, à Lille. — Loof Raphaël, soldat au [illegible] d'infanterie, à Lille, et [illegible] Jeanne, [illegible] [illegible] Suzanne, [illegible] — [illegible] Cocheteux [illegible] Roch, 2. — [illegible], employé au chemin de fer, à Thumeries, et Vanderberghe Marie, [illegible]

[illegible] Lagane, manœuvre [illegible] — [illegible] Léonie, [illegible], même adresse. — Dekeser Gustave, [illegible], rue Monge, 2.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Boîtes, Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 5, rue du Priez, Lille

du 7 juin

Naissances. — Henri Vandenbroucke, boulevard de [illegible], 8. — Adrien Vanmeerssche, rue de l'Epeule, cour d'Halluin, 2. — Lucien Petit, rue Fabert, 16. — [illegible] Decle, rue de Crouy, 2.

Décès. — Blanche Vantuyckom, 8 mois, rue Rossini, 36. — Jean [illegible], 40 ans, rue de Fontenoy, cour Moreau, 27. — Edouard D'haene, 30 ans, avenue Julien Lagache. — Victor Vanpouille, 8 ans, 16.

du 8 juin

Naissances. — Raymonde Meyer, rue de la Barbe-d'Or, cour Carpentier, 4. — Paul Mousty, rue d'Amsterdam, 14. — Raymonde Delaetre, rue de Lorraine, 60. — François Strasset, rue de Condé, cour Vromant, 4. — Albert Vermandere, rue des Arbalétriers, 3. — Léon Watine, rue de Lille, 58 bis. — Jules Petit, boulevard de Fourmies, 37. — Julien Van de Velde, rue des Longues-Haies, cour Verkindere, 9.

Décès. — Edmond Gozet, 1 an, rue Lacroix, [illegible] Lauwers, [illegible] — [illegible] Rayemmes, 40 ans, [illegible] — Alphonse [illegible], [illegible] du Pile, 165. — Adolphe Caron, 1 an, rue de Fontenoy, 36. — [illegible], 8 jours, boulevard d'Armentières, 72. — Claire Duret, 8 mois, rue de Tourcoing, 111.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 8 juin

Naissances. — Nollet Auguste, rue du Brun-Pain, 161. — [illegible], rue de la Tranquillité, 8. — Forcadi [illegible] — [illegible], rue de Gand, 36.

Décès. — [illegible], 3 mois, rue du Croix-Rouge, 141. — Lemand Angélique, 61 ans, rue Ste-Barbe, 25. — Goeman Maria, 43 ans, rue Turgot, 71. — Honoré Jules, 67 ans, rue Ste-Croix, 13. — Nounckele Adolphe, 66 ans, rue de Menin, 109.

DOUAI. — Du 3 au 9 juin. — Naissances. — [illegible], rue Saint-Julien. — [illegible], faubourg de Béthune. — [illegible], rue de la Blanchisserie. — [illegible], à Dorignies. — Lucienne Hennebois, [illegible] Arbeers, 13.

[illegible] — [illegible] et Georgette Devolder, batelier.

Décès. — Charles Hermant, [illegible], [illegible], 77. — Charles [illegible], [illegible] ans, [illegible], époux de Joséphine Gombert, rue St-Jacques, 16. — Joséphine Dhenin, 50 ans, ménagère, épouse de Charles Lavaqué, rue de Paris, 84. — Georges [illegible], 40 ans, rue des Ferronniers, [illegible].

ABSCON. — Du 30 mai au 10 juin. — Naissance. — Potiez Théophile, rue de Douai.

Décès. — Caille Joseph, dit Carlstonne, 79 ans, ancien charpentier, veuf [illegible] Carpentier, rue de Douai.

DEUIL

Vous êtes prié d'assister à [illegible] qui sera chanté le [illegible] 10 juin [illegible] heures, en l'église Saint-Michel, à Lille, pour le repos de l'âme de Monsieur

Félix [illegible]

[illegible]

Ancien industriel

décédé le [illegible] juin 1908, à l'âge de [illegible] ans.

CHRONIQUE AGRICOLE

ACHAT DU CHEVAL

L'achat d'un cheval est une opération très délicate, qui nécessite de la part de celui qui la fait une grande connaissance de la marchandise.

[illegible] rendue plus difficile [illegible]

[illegible] moyens [illegible] du gingembre.

Placé au bon [illegible] vieux [illegible] deur. Il est vrai que cette vigueur, qui [illegible] Il s'est débarrassé de son cheval, c'est tout ce qu'il voulait.

Il y a le coup de l'arsenic, pour dissimuler du souffle aux poumons.

[illegible] se livrer à son jeu favori.

Et le coup [illegible] 24 heures, le cheval le plus méchant et le plus dangereux.

[illegible], pour guérir radicalement [illegible] boiterie provenant d'une [illegible] cheval ramassé un clou de rue, etc....

Et le coup de l'usure de dents, pour rajeunir les concrets, etc.

Bref, je n'en finirais pas si je voulais énumérer ici tous les trucs employés par les maquignons de bas étage, véritables écumeurs des marchés, si redoutables pour l'acheteur novice, qu'ils flairent, qu'ils devinent et qu'ils ne lâchent pas d'une semelle jusqu'à ce qu'ils l'aient (coiffé).

C'est pourquoi, si vous n'êtes pas bon connaisseur, n'achetez pas sur un marché.

D'ailleurs pour vous livrer à cet examen rationnel, dont vous parlait ma dernière chronique, il faut, selon moi, voir le cheval de trois façons différentes :

1° à l'écurie ; 2° à la montre ; 3° en action.

En arrivant à l'écurie (faites en sorte d'y entrer avant le patron) observez la position du cheval, voyez s'il ne marque pas l'heure, comme on dit vulgairement, s'il porte bien la tête, s'il annonce une constitution forte et vigoureuse, s'il est doux ou méchant, s'il se couche ou non, toutes choses qu'il vous sera facile d'observer.

Lorsque vous l'avez ainsi examiné, demandez qu'on le sorte. Remarquez bien surtout comment le cheval recule de sa place, vous verrez ainsi s'il a les reins en bon état.

A deux pas de la porte, arrêtez-le pour observer attentivement l'œil.

A la demi-lumière, on aperçoit bien le fond de cet organe, la pupille étant alors beaucoup plus ouverte. Il ne faut pas regarder l'œil en face, mais un peu de côté ; on voit ainsi, s'il n'y a pas de taches sur la cornée, qui doit être claire. Les humeurs de l'œil doivent être également transparentes, et l'organe lui-même grand, saillant ni pleureur, ni clignotant. Pour s'assurer que la vue est bonne on couvre l'œil avec la main, et on la retire aussitôt ; il doit y avoir alors contraction et dilatation régulière de la pupille.

Vous passez ensuite à l'examen de la bouche, pour voir si elle est bien saine, si la langue n'est pas abîmée, si l'haleine n'a pas une odeur chaude et désagréable.

Après quoi, le moment est venu de rechercher l'âge.

L'âge du cheval se reconnaît à la dentition.

Dans les huit premiers jours de la naissance du poulain, apparaissent quatre dents incisives ; deux à la mâchoire supérieure et deux à la mâchoire inférieure ; ces dents portent le nom de pinces de lait.

Quelque temps après, de [illegible] jours, apparaissent quatre nouvelles dents, deux de chaque côté de celles qui sont venues les premières, c'est ce qu'on appelle les mitoyennes.

Enfin, de 3 à 6 mois, il en pousse encore quatre autres, ce sont les coins.

A deux ans et demi ou 3 ans, les pinces de lait se déchaussent et sont remplacées par quatre pinces d'adultes, deux à chaque mâchoire.

[illegible] (de 3 ans 1/2 à 4 ans) les [illegible] sont remplacées dans le même ordre, et de 4 ans 1/2 à 5 ans, ce sont les coins. Alors le cheval a sa bouche faite, comme on dit.

[illegible] ainsi qu'apparaissent les crochets, d'ordinaire ils se montrent d'abord à la mâchoire inférieure ; les juments n'en ont [illegible] de rares exceptions.

Plus tard, le cheval rase [illegible] dans les dents [illegible]. [illegible] les pinces de la mâchoire inférieure sont rasées, les mitoyennes à 7 ans, les coins à 8 ans. On dit alors que le cheval n'a plus d'âge en bouche. Pendant une douzaine d'années, cependant, la dent n'est pas tellement longue qu'on ne puisse encore apprécier l'âge. Passé cette limite, c'est alors que s'exerce toute l'habileté des maquignons pour rajeunir une bête. Ou bien, ils scient les incisives trop longues, qu'ils liment ensuite ; ou bien, ils contremarquent les dents, c'est-à-dire qu'ils creusent sur la table dentaire, une cavité factice, qu'ils noircissent au nitrate d'argent, de façon à donner à la dent un aspect de jeunesse. Il y a de véritables artistes en [illegible].

Pour rendre l'examen des dents plus difficile, ils mettent dans la bouche du cheval une pincée de sel, qui amène une salivation très abondante et rend tout examen impossible.

La place nous étant strictement limitée, nous nous arrêterons là pour aujourd'hui ; mais nous continuerons dans une prochaine chronique, cet examen rationnel du cheval. Nous l'étudierons alors à la présentation et en action.

—x—

Réponse à B. F. — Il paraît, qu'on emploie avec le plus grand succès contre ces fourmies, qui font votre désespoir, le vulgaire hyposulfite de soude (des photographes) à raison de 300 grammes par litre d'eau.

Si j'ai bonne mémoire, vous en trouverez chez les droguistes à 0,30 ou 0,40 c. le kil. Comme vous voyez, ce n'est pas ruineux et c'est de plus tout à fait inoffensif pour les plantes. En arrosant les nids de fourmis et les endroits où elles passent, vous vous en débarrasserez définitivement.

—o—

Réponse à L. P. — Mais vous n'avez que l'embarras du choix. Les poules et autres gallinacés se débarrassent de la vermine en se roulant dans la cendre ou la poussière. Ou bien vous, pouvez essayer l'aulne. Dès que vos poules seront rentrées le soir, placez dans le poulailler, à proximité des perchoirs, des branches d'aulne. Le lendemain matin, vous les trouverez couvertes de ces petits insectes, qu'attire l'odeur de l'aulne. Brûlez les branches et recommencez l'opération quatre ou cinq fois, votre poulailler sera désinfecté.

CONSEIL PRATIQUE

Le meilleur mode d'attache d'un cheval est une tige de fer prenant dans la mangeoire et allant jusqu'à terre. Dans cette tige de fer, court un anneau muni d'une longe ou d'une chaîne longue de 0,55 centimètres. Avec ce système, on évite les prises de longe toujours si dangereuses.

L. GENSIER.

FOURNITURES EN GROS

pour Libraires et Papetiers-Relieurs

CARRIÈRE Sr de SECAIL Fils

64, rue de la Clef, PARIS

Fleurs, feuilles, guirlandes, diadèmes
Palmes pour décors, sociétés,
processions, cortèges, etc., imagerie religieuse
et de fantaisie en tous genres

PRIX TRÈS MODÉRÉS

CHOSES MILITAIRES

Réservistes et territoriaux

(Convocations jusqu'en 1915)

Pour être utiles à nos lecteurs réservistes et territoriaux, nous avons dressé dans les tableaux qui suivent les renseignements pratiques pouvant leur permettre de se rendre compte de leurs obligations militaires en matière de périodes.

Que chacun, avant de consulter ces tableaux, [illegible] les [illegible] de [illegible] et [illegible] avec soin, 1° Son Livret individuel pour connaître sa classe, et 2° Son Fascicule de mobilisation portant l'[illegible] affectation comme réserviste ou territorial. Il arrive [illegible] pendant lesquelles on doit le convoquer, soit pour 28, soit pour 17, soit pour 9 jours, soit pour [illegible] d'appel.

S'il juge difficile de se débrouiller à l'aide du premier tableau que nous nous sommes pourtant efforcés de rendre clair, le lecteur [illegible] [illegible]

Tableau A (Infanterie)

1er corps d'armée (Lille)

1re brigade : 1er Lille, 127e Valenciennes.
2e brigade : 43e Avesnes, 145e Maubeuge.
3e brigade : 8e [illegible], 73e Béthune.
4e brigade : 8e Saint-Omer, 110e Dunkerque.

2e corps d'armée (Amiens)

5e brigade : [illegible] Saint-Quentin.
6e brigade : 51e Beauvais, 72e Amiens.
7e brigade : 54e Compiègne, 67e Soissons.
8e brigade : 45e Laon, 87e Saint-Quentin.

3e corps d'armée (Rouen)

9e brigade : 39e Rouen, 74e Rouen.
10e brigade : 36e Caen, 129e Le Havre.
11e brigade : [illegible] Paris.
12e brigade : 5e Paris, 119e Paris.

4e corps d'armée (Le Mans)

[illegible]

5e corps d'armée (Orléans)

17e brigade : [illegible] Auxerre, [illegible] Montargis.
18e brigade : [illegible] Paris, 131e Orléans.
19e brigade : 46e Paris, 89e Paris.
20e brigade : [illegible] Paris, 76e Paris.

6e corps d'armée (Châlons-sur-Marne)

[illegible] brigade : 91e Mézières, 132e Reims.
[illegible] brigade : 94e Sedan, 106e Givet.
[illegible] brigade : [illegible] Lérouville, 155e Commercy.
30e brigade : 150e Saint-Mihiel, 161e Saint-Mihiel.
[illegible] brigade : 94e Bar-le-Duc, 106e Châlons.
[illegible] brigade : 151e Verdun, 164e Verdun.

20e corps d'armée (Nancy)

[illegible] brigade : 26e Nancy, 69e Nancy.
[illegible] brigade : 37e Nancy, 79e Nancy.
77e brigade : 146e Toul, 153e Toul.
78 brigade : 156e Toul, 160e Toul.

7e corps d'armée (Besançon)

25e brigade : 44e Lons-le-Saunier, 60e Besançon.
[illegible] brigade : 21e Langres, 109e Chaumont.
[illegible] brigade : 23e Bourg, 133e Belley.
[illegible] brigade : 35e Belfort, 42e Belfort.

8e corps d'armée (Bourges)

29e brigade : 56e Chalon-sur-Saône, 134e Mâcon.
[illegible] brigade : 10e Auxonne, 27e Dijon.
[illegible] brigade : [illegible] Cosne, 95e Bourges.
32e brigade : 13e Nevers, 29e Autun.

9e corps d'armée (Tours)

[illegible] brigade : 68e Issoudun, 90e Châteauroux.
[illegible] brigade : 114e Saint-Maixent, 125e Poitiers.
[illegible] brigade : 32e Tours, 66e Tours.
[illegible] brigade : 77e Cholet, 135e Angers.

10e corps d'armée (Rennes)

[illegible] brigade : 48e Guingamp, 71e Saint-Brieuc.
[illegible] brigade : 41e Rennes, 70e Vitré.
[illegible] brigade : 25e Cherbourg, 136e Saint-Lô.
[illegible] brigade : 2e Granville, 47e Saint-Malo.

11e corps d'armée (Nantes)

[illegible] brigade : 64e Ancenis, 65e Nantes.
[illegible] brigade : 93e La Roche-sur-Yon, 137e Fontenay-le-Comte.
[illegible] brigade : 62e Lorient, 116e Vannes.
[illegible] brigade : 19e Brest, 118e Quimper.

12e corps d'armée (Limoges)

[illegible] brigade : 63e Limoges, 78e Limoges.
[illegible] brigade : 107e Angoulême, 138e Bellac.
[illegible] brigade : 50e Périgueux, 108e Bergerac.
[illegible] brigade : 100e Tulle, 126e Brive.
[illegible] brigade : 16e Saint-Etienne, 38e Saint-Etienne.
[illegible] brigade : 86e Le Puy, 139e Aurillac.

13e corps d'armée (Clermont-Ferrand)

51e brigade : 98e Lyon, 105e Riom.
[illegible] brigade : 92e Clermont, 121e Clermont.

14e corps d'armée (Lyon)

53e brigade : [illegible] Romans, [illegible] Grenoble.
54e brigade : 17e Gap, 52e Montélimar.
55e brigade : 30e Annecy, 99e Lyon.
56e brigade : 22e Lyon Sathonay, 97e Chambéry.

15e corps d'armée (Marseille)

57e brigade : 111e Nice, 112e Antibes.
58e brigade : 3e Marseille, 141e Marseille.
59e brigade : 40e Nîmes, 58e Avignon.
60e brigade : 55e Aix-en-Provence, 61e Aix-en-Provence.

16e corps d'armée (Montpellier)

61e brigade : 81e Montpellier, 96e Béziers.
62e brigade : 122e Rodez, 142e Lodève.
63e brigade : 53e Perpignan, 80e Narbonne.
64e brigade : 15e Albi, 143e Carcassonne.

17e corps d'armée (Toulouse)

65e brigade : 7e Cahors, 9e Agen.
66e brigade : 11e Montauban, 20e Montauban.
67e brigade : 14e Toulouse, 83e Toulouse.
[illegible] brigade : 59e Pamiers, 88e Auch.

18e corps d'armée (Bordeaux)

[illegible] brigade : 6e Saintes, 123e La Rochelle.
70e brigade : 57e Bordeaux, 144e Bordeaux.
71e brigade : 34e Mont-de-Marsan, 49e Bayonne.
72e brigade : 12e Tarbes, 18e Pau.

Tableau B. (Artillerie)

1re brigade d'artillerie : 15e Douai, 27e Douai.
2e brigade : 17e La Fère, 29e Laon.
3e brigade : 11e Versailles, 22e Versailles.
4e brigade : 26e Le Mans, 31e Le Mans.
5e brigade : 30e Orléans, 32e Orléans.
6e brigade : 25e Châlons, 40e Saint-Mihiel.
7e brigade : 4e Besançon, 5e Besançon.
8e brigade : 1er Bourges, 37e Bourges.
9e brigade : 20e Poitiers, 33e Poitiers.
10e brigade : 7e Rennes, 10e Rennes.
11e brigade : 28e Vannes, 35e Vannes.
12e brigade : 21e Angoulême, 34e Angoulême.
13e brigade : 16e Clermont, 36e Clermont.
14e brigade : 2e Grenoble, 6e Valence.
15e brigade : 19e Nîmes, 38e Nîmes.
16e brigade : 3e Castres, 9e Castres.
17e brigade : 18e Toulouse, 23e Toulouse.
18e brigade : 14e Tarbes, 24e Tarbes.
20e brigade : 8e Nancy, 39e Toul.

Régiments du génie

1er Versailles. — 2e Montpellier. — 3e Arras. — 4e Grenoble. — 5e Versailles (chemins de fer). — 6e Angers. — 7e Avignon.

Questions de détails

Après le vote de la loi du 14 avril 1908 déterminant la réduction des périodes, une instruction du 22 avril et une circulaire du 27 avril ont paru, fixant l'application de cette loi. Le ministre vient de compléter ces instructions en donnant des solutions à certaines questions non tranchées précédemment.

Nous résumons ici les principales :

1° La loi de 1908 continue à régir les appels des réservistes de l'armée de mer.

2° Des faveurs peuvent être accordées, dans l'intérêt général, aux employés des chemins de fer secondaires et des tramways qui doivent être convoqués.

3° Pour le deuxième appel (17 jours), les réservistes se sont groupés en régiments de réserve.

4° Dans un même corps d'armée, pendant la [illegible] des hommes du premier appel, il n'y aura pas de convocations d'hommes du 2e appel ou de territoriaux, de façon à ne pas nuire l'agriculture de la région.

5° [illegible], plus d'appels échelonnés pour les [illegible], cordonniers, etc.

6° On n'emploiera que 23 jours des hommes ayant accompli comme engagé actif + plus d'un an et moins de deux ans.

Diverses autres questions relatives aux [illegible] à convoquer, et aux [illegible] [illegible] par [illegible] au Courrier Militaire.

Les anciens soldats ayant accompli 15 mois de service, seront dispensés soit de l'une, soit de l'autre de périodes de réserve.

Enfin, la réduction des périodes s'est [illegible] cela va sans dire, appliquée aux officiers de complément.

G. E.

TABLEAUX DES CONVOCATIONS

(Réserve et territoriale) de 1908 à 1915

(Instruction du 22 avril 1908)

	RÉSERVISTES				TERRITORIAUX					
	PREMIER APPEL (28 jours)	DEUXIÈME APPEL (17 jours)			TROISIÈME APPEL (9 jours)					[illegible]
[illegible]	Cette période concerne les réservistes d'infanterie. Les dates [illegible] par les généraux commandants de corps d'armée, pour chaque division ou brigade, après entente avec le préfet.	En principe, ces réservistes [illegible] des régiments de réserve et sont réunis, pour leur période, dans des camps d'instruction, à des dates fixées par le général commandant le corps d'armée pour chaque division ou brigade. Régiments d'infanterie subdivisionnaires (du no 1 à 145). Bataillons de chasseurs à pied — 1er Régiment de la brigade (1) (2). Bataillons de chasseurs à pied de numéro impair	2e Régiment de la brigade (1). Bataillons de chasseurs à pied de numéro pair	Régiments régionaux (146 à 164). Bataillons de zouaves. Régiments de zouaves. Infanterie coloniale. Armes autres que l'infanterie et les troupes d'administration.	Armes non montées (Infanterie, cuirassiers, artillerie, génie) — Infanterie: Régiments territoriaux [illegible] du 1er régiment de la brigade (2). Bataillons territoriaux de chasseurs de numéro impair	Régiments territoriaux [illegible] du 2e régiment de la brigade (2). Bataillons territoriaux de chasseurs de numéro pair	[illegible]: Escadrons territoriaux de dragons. Groupes d'artillerie [illegible] 1er des 2 régiments de la brigade (3). Bataillons d'artillerie à pied de numéro impair. Bataillons du génie de numéro pair	Escadrons territoriaux de cavalerie légère. Groupes d'artillerie [illegible] 2e régiment de la brigade (3). Bataillons d'artillerie à pied de numéro pair. Bataillons du génie de numéro impair	Troupes d'administration. [illegible]	Réservistes territoriaux [illegible] Sections de [illegible]
En 1908	1° Les réservistes appartenant aux [illegible]: 1901, 1902, 1903, 1904 et 1905 n'ayant accompli, pour une cause quelconque (ajournés, engagements spéciaux, double ajournement, sous le régime de l'ancienne loi militaire), qu'un an de service, feront exceptionnellement en 1908, quatre semaines (28 jours). N. B. — Ceux de ces hommes qui n'auront été libérés qu'après le 1er janvier 1908 et les anciens [illegible] art. 23 ayant déjà accompli la période spéciale de quatre semaines, feront seulement 23 jours, avec leur classe d'âge, soit en 1909, soit au cours des années qui suivront, suivant l'arme et la catégorie à laquelle ils appartiennent. 2° Pour 28 jours (1er appel) certains réservistes des classes 1901 et 1902 ayant fait plus d'un an et moins de deux ans de service et pourvus d'emplois spéciaux tels que : débrouilleurs [illegible] d'infanterie, médecins auxiliaires, vétérinaires auxiliaires, etc.	Classe 1898 Classe 1899		Classe 1898	Classe 1892 Classe 1893		Classe 1892 Classe 1893		Classe 1890	Classe 1887
En 1909	Hommes ayant fait plus d'un an de service, des classes 1901 1902		Classe 1898 Classe 1899	Classe 1899		Classe 1892 Classe 1893		Classe 1892 Classe 1893	Classe 1892	Classe 1886
En 1910	Hommes ayant fait plus d'un an de service, des classes 1903 1904	Classe 1900 Classe 1901		Classe 1900	Classe 1894 Classe 1895		Classe 1894 Classe 1895		Classe 1894	Classe 1890
En 1911	...... classe 1905 ...... demi-classe 1906		Classe 1900 Classe 1901 Classe 1902	Classe 1901 1/2 cl. 1902		Classe 1894 Classe 1895		Classe 1894 Classe 1895	Classe 1895	Classe 1890
En 1912	...... demi-classe 1906 ...... classe 1907	Classe 1902 Classe 1903 Classe 1904		1/2 cl. 1901 Classe 1903	Classe 1896 Classe 1897		Classe 1896 Classe 1897		Classe 1896	Classe 1891
En 1913	...... classe 1908		Classe 1903 Classe 1904 Classe 1905	Classe 1904 1/2 cl. 1905		Classe 1896 Classe 1897		Classe 1896 Classe 1897	Classe 1897	Classe 1892
En 1914	...... classe 1909	Classe 1905 Classe 1906		1/2 cl. 1906 Classe 1906	Classe 1898 Classe 1899		Classe 1898 Classe 1899		Classe 1898	Classe 1893
En 1915	...... classe 1910		Classe 1906 Classe 1907	Classe 1907		Classe 1898 Classe 1899		Classe 1898 Classe 1899	Classe 1899	Classe 1894

(1) et (2) Voir le tableau A (ci-dessus). (3) Voir le tableau B (ci-dessus).

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 juin

C'est une audience de vacations, présidée par M. Delabé, juge d'instruction ; cela nous change de la lenteur habituelle des audiences. 18 affaires sont inscrites au rôle.

La fraude

— Impens Louis, 28 ans, teinturier à Roubaix ; Auguste Berteulemester, 21 ans, manœuvre de maçons à Roubaix : fraude de 30 kilos de café et de 36 kilos de tabac.

24 jours à Impens, 6 jours avec sursis à Berteulemester, 659 francs d'amende à tous deux.

— Clémence Desrousseaux, 44 ans, rue Dampierre, cour Jonville à Roubaix ; sa fille Marie Delsalle, 20 ans ; Jules Cantier, 17 ans, rue de la Balance : fraude de 8 kilos 500 de café vert. 3 mois de prison et 500 francs d'amende à tous les prévenus, sursis seulement pour Delsalle Marie.

— Le 4 juin, Juliette Taeckens, 33 ans, rue du Coq-Français, a été surprise descendant d'un wagon à Loos, portant 14 kilos de tabac. C'est la fraude en voiture. 6 mois de prison avec sursis, 100 fr. d'amende.

— Louise Vyaux, 30 ans, rue de Tourcoing, à Roubaix, fraude de 2 kilos de café vert à Wattrelos. 12 jours et 500 francs d'amende.

— Henri Pollet, 26 ans, rue des Récollets, cour Desprez, 10 ; Marcel Marchal, 19 ans, [illegible] : fraude de 65 kilos de tabac de Moravie. 1 mois à Pollet, 6 jours avec sursis à Marchal, 650 francs d'amende solidairement à tous deux.

Les ivrognes querelleurs

Louis Lernould, 27 ans, à Canteleu, était ivre le 6 juin, place du Théâtre. Il se querella avec un individu. En voulant s'interposer, il fut reçu par des coups de pied.

Il y eut aussi des injures. 30 jours de prison et 5 francs pour la contravention d'ivresse.

— Arthur Nisen, 25 ans, étant ivre, a outragé le garde de Willems. 1 mois et 15 francs pour l'ivresse.

— Jules Titillen, 23 ans, et Gustave Gravelen, 24 ans, se sont rendus dans plusieurs estaminets de Bois-Grenier. Ils ont brisé des carreaux et refusé de payer leurs consommations. 40 jours de prison.

Incidents de grève

Jules Chatelain, 36 ans, manœuvre à Tourcoing, s'est livré avec plusieurs individus, à des manifestations au Blanc-Seau. Il a frappé un travailleur.

Le prévenu nie. Le président lui fait observer que la liberté du travail existe. 1 mois de prison.

Vol à la gare

Adolphe Sprolitte, 28 ans, est allé à la gare de Lille, réclamer une valise qui ne lui appartenait pas.

Il nie, prétend que le billet de consigne lui a été remis par un inconnu. 3 mois de prison.

Les vols

Gabrielle Senécaux, 25 ans, demeurant à Lille, est poursuivie pour vol d'un jupon. Déjà condamnée, elle encourt une peine de 3 mois de prison.

Auguste Termesse, [illegible] ans, rue des Etaques, a dérobé une montre à un individu dormant sur les remparts de la porte Louis XIV. Trois mois et 1 jour d'emprisonnement.

— Hélène Spellebout, 42 ans, demeurant à Lille, 1 mois avec sursis pour vol de 15 francs au préjudice de M. Guilloy.

4 mois de prison à Marcel Vanderstraeten, pour vol à Tourcoing d'une bicyclette au préjudice de M. Paul Lefebvre.

Les mendiants

15 jours de prison à Auguste Tison et 2 mois à Henri Tuyten, pour mendicité.

Les expulsés

Albert Demeuse, 33 ans, habitant Roubaix, 2 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

BERGUES, le 8 juin 1908

Marché de fête. Peu de monde aux affaires. Cours commercial seulement. Blés 25,50 les 128 kilos nets. Haricots 33 à 34 aux 129 kilos brut. Avoines 17,50.

Cours grains exotiques. Engrais commercialement.

Maïs Plata jaunes 18 fr. — Orges Algérie 18,25. — Fèves Vendée 19,50.

Nitrates 23, livraison juin 22,75 sur 1909. Tendance calme à 23,60.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

DONNE

[illegible] [illegible] [illegible]

ET UNE

BONNE DIGESTION

À TOUS.

[illegible] à M. [illegible], Pharmacien à Lille, [illegible]

ANTISEPTIQUES PARFUMÉS NEUTRES

SAVONS THÉRY

à base de Goudron, de Panama, de Vaseline, d'Acide borique, de Glycérine, etc.

Guérissent et préviennent :

Gerçures, Engelures, Rougeurs, Maladies de la Peau et du cuir chevelu

Les seuls qui assurent une toilette hygiénique parfaite

SOINS DE LA BOUCHE

TOILETTE DES BÉBÉS

Dépôt : TOUTES PHARMACIES

LE PAIN : 50 centimes

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

En Poudre, Cigarettes, Feuilles à fumer ou pipe. Soulage et Guérit

CATARRHE, BRONCHITE OPPRESSION, ASTHME

et toutes Affections Spasmodiques des Voies Respiratoires.

30 ANS DE SUCCÈS

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT

MARQUE DÉPOSÉE — FUMIGATION

J. FERRÉ, BLOTTIÈRE & Cie, 102, Rue Richelieu, Paris.

Echant. : Gde Phie, 51, rue de Béthune, Lille.

UNE BONNE NOUVELLE !

Enfin, la loi pour la répression des fraudes concernant les produits alimentaires, boissons, etc., etc., est entrée en vigueur.

Espérons qu'elle aura pour effet de faire disparaître de la consommation toutes les mixtures étranges que l'on débite sous le titre fantaisiste d'apéritif. En tout cas, elle assure au

BANYULS-TRILLES

un regain de popularité auprès du public soucieux de sa santé, parce que

Ce VÉRITABLE APÉRITIF

est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le corps médical depuis longtemps.

Exigez toujours l'étiquette sur la bouteille

Banque du Nord et des Flandres

Société anonyme — o — Capital un million

Siège social à LILLE

AGENCES :

LILLE, [illegible], rue Nationale. — LILLE, [illegible], rue Faidherbe

DOUAI. — 25, place du Barlet.
CAMBRAI. — 8, rue de la Porte-Robert.
ARRAS. — 57, rue Saint-Aubert.
AMIENS. — 5, rue des Trois-Cailloux.

ORDRES DE BOURSE

CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Paiement sans frais de tous coupons même quinze jours avant leur échéance

Organe hebdomadaire : Echo des Charbonnages. — Abonnements : Nord et limitrophes, 3 fr. par an : Autres départements, 4 fr. ; Etranger, 6 fr.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

GARDE DE TITRES

Le gérant : Ch. VERIN.

Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille.